

RESTAURATION SCOLAIRE

NOM :

Prénom :

Classe :

Pour des raisons de logistique et d'encadrement, nous encourageons les parents qui ne travaillent pas à faire manger leur(s) enfant(s) chez eux.

Inscription Occasionnelle

Si vous choisissez cette option, vous devez remplir au plus tard chaque jeudi matin, le planning prévisionnel de réservation pour la semaine suivante. Ce planning est affiché dans le hall de l'école.

Inscription Périodique n°1 : du 1^{er} septembre au 16 octobre

Si vous choisissez cette option, vous n'aurez plus besoin d'inscrire votre enfant chaque semaine sur le planning prévisionnel affiché à l'école. Il sera inscrit automatiquement jusqu'au prochain cycle.

Semaine 36				Semaine 37				Semaine 38				Semaine 39			
01/09	03/09	04/09	07/09	08/09	10/09	11/09	14/09	15/09	17/09	18/09	21/09	22/09	24/09	25/09	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Semaine 40				Semaine 41				Semaine 42							
28/09	29/09	01/10	02/10	05/10	06/10	08/10	09/10	12/10	13/10	15/10	16/10				
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

Mettre une croix, le(s) jour(s) où votre enfant mangera à la cantine

Pour les périodes suivantes, un bulletin d'inscription de ce type vous sera transmis dans la semaine qui précède les vacances (via le cahier de liaison). Ce bulletin devra être retourné à l'école avant la reprise du cycle scolaire suivant.

TICKETS CANTINE :

Pour manger à la cantine, l'enfant doit remettre son ou ses tickets au plus tard chaque jeudi matin pour toute la semaine suivante dans la boîte prévue à cet effet dans chaque classe ou à la directrice de l'ALAE.

Dans le cas d'un rajout, **ceci à titre exceptionnel**, un ticket devra être amené le lendemain. En revanche, le ticket sera conservé pour toute **absence non justifiée !**

Pour toute modification, la directrice de la cantine (Béatrice Batignes) devra être prévenue le matin avant 9h.

Chaque ticket devra comporter au dos, le nom et prénom de l'enfant et la date à laquelle il mange à la cantine.

Les tickets (par souche de 10) pour la cantine sont en vente au secrétariat de la mairie.

Nous vous rappelons l'importance du prévisionnel car celui-ci est imposé par le service de restauration (Traiteur ALGANS à Saïx) afin de quantifier au plus juste, le nombre de repas pour la semaine suivante.

Je m'engage à signaler tout changement modifiant cette fiche.

Date : ____ / ____ / ____ Signatures des responsables légaux